

Une gestion contractuelle et volontaire

Pour la mise en œuvre du DocOb, la France a fait le choix d'une **politique contractuelle** et basée sur le **volontariat** favorisant l'investissement de chacun dans un cadre cohérent et contrôlé.

Le plan d'actions du DocOb sera mis en œuvre sous forme de contrats : mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000 auxquels chaque usager ou propriétaire pourra souscrire.

Les **Mesures Agro-Environnementales** conclues entre l'Etat et les exploitants agricoles en général pour 5 ans concernent les parcelles éligibles à la PAC. En s'engageant dans une gestion adaptée et conforme aux orientations du DocOb, les gestionnaires bénéficient d'un accompagnement financier en contrepartie d'un changement de leurs pratiques. Un cahier des charges définit les modalités de ces aides et les prestations à fournir.

Exemple : Sur le site Natura 2000 « Saône-Grosne » en 2008, environ 250 ha de prairie ont été contractualisés pour la pratique de la fauche tardive (au 1er ou 15 juillet selon les contrats).

Les **contrats Natura 2000** fonctionnent de la même manière que les MAE mais peuvent être proposés à l'ensemble des gestionnaires (collectivités, syndicats, forestiers, etc.) et sur tout type de parcelles inclus dans le site.

Exemple : Restauration d'une zone humide

La **charte Natura 2000**, intégrant le DocOb, contient des engagements de gestion courante et durable du site. Elle renvoie à toutes les activités existantes sur le site (agricoles, sylvicoles, de loisir, etc.) et valorise des pratiques respectueuses des espèces et habitats naturels. L'adhésion à la charte, pour une durée de 5 ou 10 ans, n'implique pas de contrepartie financière. Le contractant peut cependant bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB).

Par ailleurs, certains projets susceptibles d'affecter notablement les habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire présents sur le site nécessiteront une évaluation de leurs incidences. Les maîtres d'ouvrage devront s'en assurer au préalable.



Prairie pâturée à Ormes, EPTB - 2006

Calendrier prévisionnel

Fin 2008	Courant 2009	Fin 2009	Courant 2010	
Lancement de la rédaction du DOCOB	Réalisation de l'état initial du site	Définition des objectifs et propositions de mesures	Validation du DOCOB	Mise en œuvre des contrats

Textes de référence :

Code de l'environnement : L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24
 Circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion des sites complétée et modifiée par la circulaire DNP-SDEN/DGFAR n°2007-3 du 21 novembre 2007
 Circulaire DNP/SDEN n°2004-1 & DGFAR/SDSTAR/C2004-5036 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des projets de travaux sur les sites Natura 2000
 Circulaire DNP/SDEN n°DNP/SDEN N° 2007-1 & DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 relative à la charte Natura 2000
 Décret n°2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement

Vos interlocuteurs sur le site :



DIREN Bourgogne
 6, rue Chancelier de l'Hospital
 BP 1550
 21035 DIJON CEDEX



DDAF Saône-et-Loire
 Cité administrative
 Boulevard Henri Dunant
 BP 85513
 71025 MACON CEDEX 9



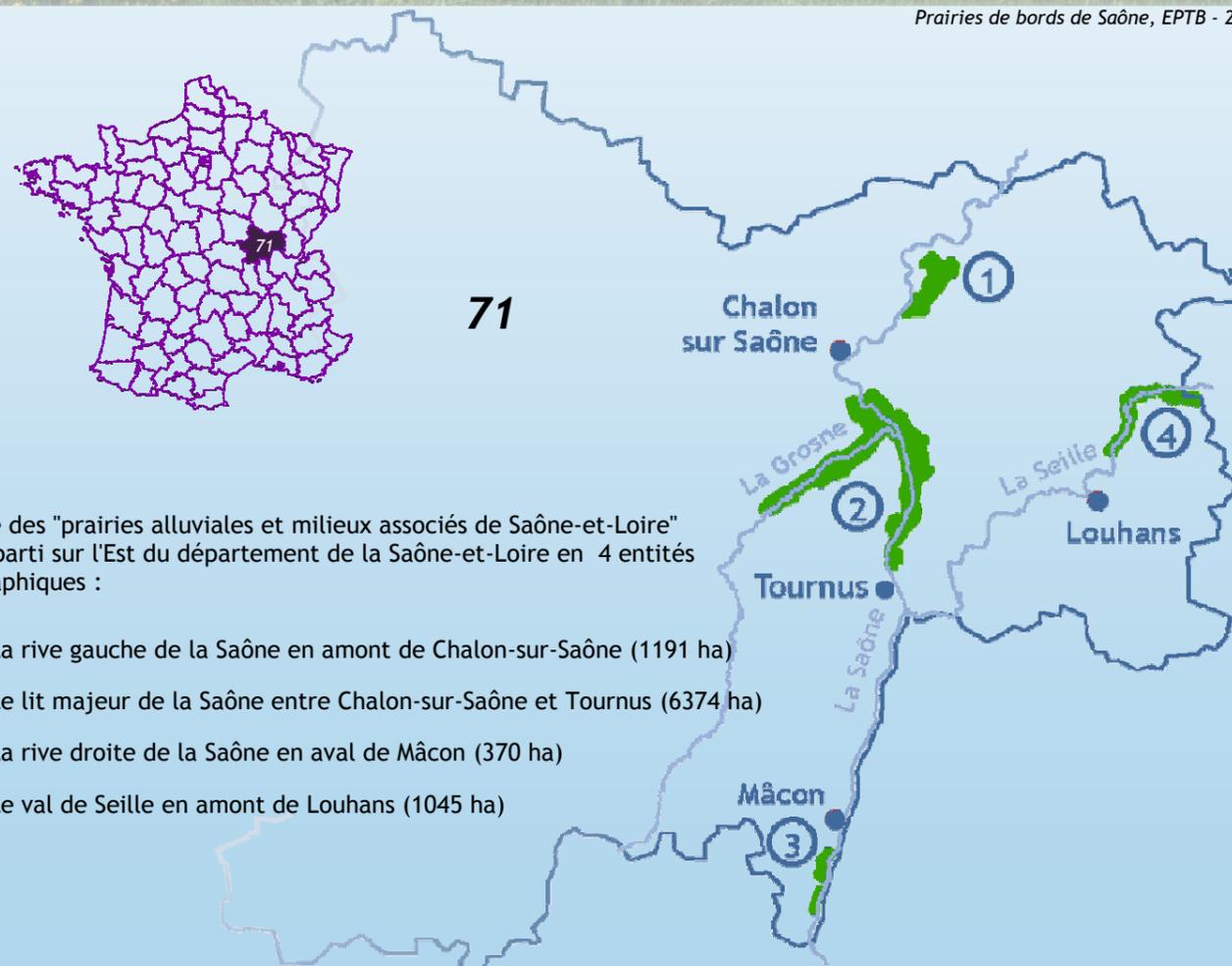
EPTB Saône et Doubs
 220, rue du kilomètre 400
 71000 MACON
 Animatrice : Elodie TONNOT
 elodie.tonnot@eptb-saone-doubs.fr

Le site Natura 2000

"Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire"

Région : Bourgogne
 Département : Saône-et-Loire
 Nombre de communes : 36
 Surface : 8 980 ha
 Référence européenne Natura 2000 : FR2612006

N°1 - Spécial Site "ZPS Saône" - Avril 2009



Prairies de bords de Saône, EPTB - 2006

Le site des "prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire" est réparti sur l'Est du département de la Saône-et-Loire en 4 entités géographiques :

- ① La rive gauche de la Saône en amont de Chalon-sur-Saône (1191 ha)
- ② Le lit majeur de la Saône entre Chalon-sur-Saône et Tournus (6374 ha)
- ③ La rive droite de la Saône en aval de Mâcon (370 ha)
- ④ Le val de Seille en amont de Louhans (1045 ha)



Constituer un réseau de sites naturels à l'échelle européenne

Le réseau Natura 2000 est né de deux directives européennes : les directives « habitats » et « oiseaux ».

Chaque Etat-membre est tenu de présenter une liste de sites de manière à constituer un réseau écologique. L'objectif est de préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des milieux naturels dans un bon état de conservation tout en tenant compte du contexte socio-économique local.



Vue de Damerey, EPTB - 2006

La directive « Oiseaux » de 1979, dresse la liste des oiseaux sauvages considérés comme rares ou menacés à l'échelle européenne et demande la délimitation de Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour la préservation de leurs habitats.

La directive « Habitats » de 1992, fait l'inventaire des habitats naturels, des espèces animales (hors oiseaux) et végétales devant être conservés et demande la délimitation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour leur préservation.

Depuis 1992, 1706 sites terrestres ont été désignés en France, couvrant 6.8 millions d'hectares soit 12.4% de la superficie du territoire français.

En Saône-et-Loire, 26 sites intègrent le réseau Natura 2000 dont 6 sites au titre de la Directive « Oiseaux ». Au total, ils représentent une surface correspondant à environ 10% du territoire départemental.

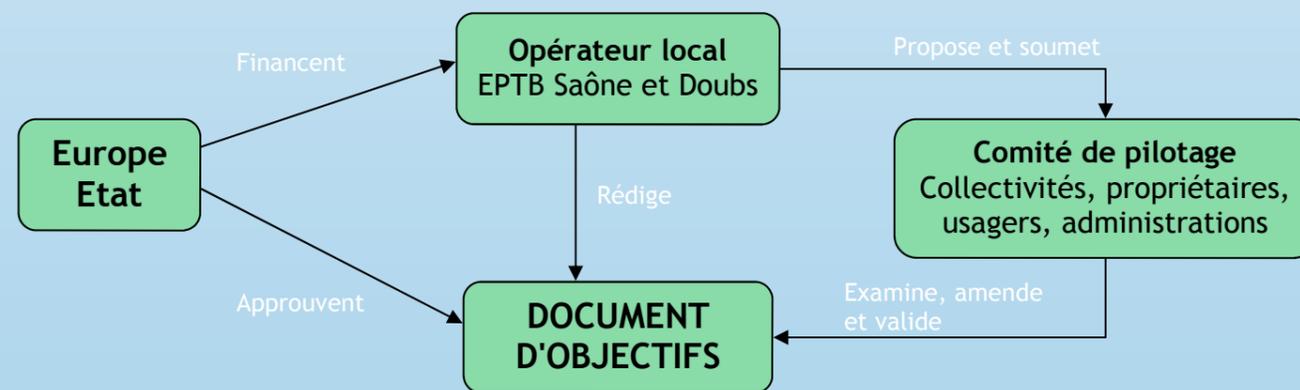
Réaliser un plan de gestion pour chaque site : le DOCOB

La France a choisi d'établir, pour chaque site Natura 2000, un **document d'objectifs** (DocOb).

Il doit être élaboré en concertation avec les partenaires locaux (élus, propriétaires, gestionnaires, associations, etc.) qui constituent le **comité de pilotage**.

Ce document fait d'abord l'état des lieux du patrimoine naturel et des activités locales (diagnostics écologique, agricole et socio-économique). Le DocOb fixe des objectifs de préservation et de conservation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été désigné. Il est ensuite utilisé comme outil de planification par la proposition de mesures de gestion. Ces mesures seront appliquées au cours de la phase d'animation après validation du DocOb. Le document est valide 6 ans après lesquels il fait l'objet d'une évaluation et d'une révision.

L'élaboration du DOCOB, un travail de concertation et de transparence



Lors de la première réunion du comité de pilotage, le 16 octobre 2008, le préfet a désigné l'EPTB Saône et Doubs structure opératrice de cette démarche.

Sur une durée de 18 mois, le comité de pilotage ainsi que différents groupes de travail vont régulièrement se réunir pour élaborer un document conciliant objectifs de conservation et problématiques locales.

Préserver des habitats naturels pour des espèces emblématiques

Les prairies de fauche

Ce sont des milieux ouverts entretenus par l'homme et résultant d'une gestion extensive de l'espace rural. Elles sont aujourd'hui menacées par le retournement et mise en culture. Au-delà des zones de nourrissage qu'elles représentent pour de nombreuses espèces, elles sont le lieu de reproduction exclusif de certains oiseaux.

Le rôle des genêts



Source : L-M Preau

Cet oiseau migrateur est localement surnommé le roi des cailles. A l'origine typique des grandes vallées inondables, le rôle des genêts n'est plus présent que dans quelques rares vallées françaises dont le val de Saône fait partie.

Il est menacé par la disparition de son habitat naturel et par des fauches de plus en plus précoces entraînant la destruction des pontes et des poussins. Sa sauvegarde dépend de la mise en place d'un système de fauche et/ou d'un pâturage adapté. A l'échelle de la Saône-et-Loire, on dénombre aujourd'hui une trentaine de couples, soit dix fois moins que dans les années 80 (données ONCFS, AOMSL, CSNB ; 2006).

Les milieux arbustifs

De type haies, fourrés, friches ou buissons, ce sont des habitats naturels très intéressants car riches d'une importante biodiversité. Ce type de milieux est aussi menacé par l'intensification des pratiques agricoles et le remembrement. A long terme, leur conservation dépend aussi d'un contrôle évitant leur évolution vers des milieux boisés.

La pie-grièche écorcheur

Ce passereau fréquente les milieux ouverts et affectionne particulièrement les prairies bocagères. Il niche et se nourrit dans la végétation buissonnante. Il chasse principalement les insectes et a pour caractéristique de les empaler sur des épines avant de les consommer.

Cette espèce est bien représentée sur la Saône-et-Loire (ex : 21 couples nicheurs ont été dénombrés en 2006 sur les prairies de Bey et Damerey) et à l'échelle française mais commence à régresser dans d'autres pays d'Europe.



Source : oiseaux.net

La ripisylve

La ripisylve correspond à l'ensemble des formations boisées et arbustives que l'on trouve naturellement en bordure de cours d'eau. Cet espace de transition possède de multiples fonctions écologiques, hydrauliques et paysagères. Ils sont, comme les roselières, les marais ou autres bras morts, des milieux humides alluviaux en pleine régression.

L'aigrette garzette



Source : oiseaux.net

De la famille des hérons, cette espèce chasse près de la végétation flottante cherchant ses proies à l'ombre.

Pendant la période de reproduction, quelques longues plumes ornent sa nuque. L'aigrette niche en colonies dans des arbres à proximité de l'eau.

En 2008, l'Aigrette garzette est revenue nicher sur l'île Chaumette à Epervans. Cette île héberge aussi une colonie de hérons cendrés, hérons garde-bœufs et bihoreau gris (données AOMSL).

Mais encore...

Le *pic noir* et le *milan noir* peuplent les forêts alluviales, le *martin pêcheur* établit son nid dans les berges abruptes de cours d'eau, le *blongios nain* vit dans les roselières...